

Rencontre avec les clubs de prévention spécialisée de Seine-Saint-Denis

Lundi 7 avril 2008

intervention de
Pascal Popelin
Vice-président du Conseil général
Premier adjoint au maire de Livry-Gargan

7 IV 08

Mesdames, Messieurs,

Cette réunion est la première séance de travail que je tiens avec des partenaires, depuis la mise en place du nouvel exécutif départemental, c'est-à-dire depuis que le nouveau président du Conseil général, Claude Bartolone, m'a confié la responsabilité des politiques départementales en direction de l'enfance, de la famille, de la santé et de la prévention. Certains n'y verront que les hasards du calendrier et il y a bien sûr une part de cela. D'autres voudront bien croire que le nouveau président, tout comme le nouveau vice-président chargé du secteur, accordent un intérêt tout particulier aux questions de prévention spécialisée et donc à ses principaux acteurs que sont les clubs de prévention.

La vérité commande de dire qu'après seulement quelques jours dans la fonction, ma connaissance du dossier est perfectible, d'autant que je ne suis pas l'élu d'un territoire comprenant des quartiers où vous intervenez directement, du moins pour l'instant. Pour autant, je suis conseiller général depuis 14 ans et vice-président depuis 10 ans. J'ai donc participé aux débats qui ont conduit au partenariat existant aujourd'hui, que je ne découvre pas. Je compte néanmoins sur notre rencontre de ce soir pour en affiner ma perception.

Je sais que mon prédécesseur, mon ami Gilles Garnier, était très impliqué dans ce dossier et dans les contacts directs noués avec vous. J'entends poursuivre dans cette voie.

Quant au président du Conseil général, qui connaît ce département pour en être l'élu depuis longtemps et qui à eu à agir sur les questions de prévention spécialisée en particulier dans ses fonctions de ministre de la Ville du gouvernement de Lionel Jospin, il a fixé dès son discours d'investiture quelques orientations fortes que nous entendons mettre en œuvre au cours de la mandature, en lien direct avec vos sujets quotidiens :

- le développement de l'offre d'accueil en faveur de la petite enfance,
- l'évolution de l'implication du Conseil général dans les collèges, où nous ne pouvons nous en tenir au rôle de bâtisseur et de gestionnaire de locaux,
- l'action en faveur de l'emploi et de la formation,
- l'action en faveur du logement et en particulier du logement des jeunes,
- la lutte contre les discriminations,
- la création d'un poste de médiateur départemental.

Je rappelle que la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance a fait du président du Conseil général le chef de file de la protection de l'enfance. Elle réaffirme que la prévention spécialisée relève de la protection de l'enfance et non de la prévention de la délinquance, comme le souhaitait le président de la République. L'exécutif du Conseil général adhère à la nécessité de développer la prévention aussi bien pour la PMI que pour l'ASE.

Vous savez qui vous êtes, mais je voudrais tout de même redire ici ce qu'est aujourd'hui la prévention spécialisée en Seine-Saint-Denis, à travers quelques chiffres :

- 9 associations,
- 26 communes couvertes,
- 53 quartiers concernés,
- 250 équivalents temps plein dont 185 postes éducatifs,
- des subventions départementales à hauteur de près de 13,9 M€ cette année.

Au moment où la majorité présidentielle semble privilégier la sanction à l'éducatif, ne manque jamais de stigmatiser les familles plutôt que de les soutenir et veut faire du maire un « shérif » plutôt qu'un médiateur ou animateur, nous portons un projet différent.

Alors que l'Etat remet en cause le rôle éducatif de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) pour la concentrer sur l'activité pénale, alors que la pédopsychiatrie reste totalement sinistrée en France et en Seine-Saint-Denis, au moment où sont annoncées de nouvelles suppressions de postes dans l'Education nationale, la majorité départementale a déjà décidé, vous le savez, une augmentation conséquente des moyens alloués aux clubs de prévention (+12% votés au budget 2008).

Grâce à votre travail, plus de 5 700 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement individuel et plus de 10 000 ont participé à des actions collectives.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'évaluation de la prévention spécialisée qui va vous être présentée ce soir. Globalement, cette évaluation valide le travail réalisé, mais elle appelle aussi à l'innovation, à encore plus de professionnalisme et une adaptation accrue aux réalités de chaque territoire.

Il faudra donc poursuivre la réflexion sur les publics prioritaires, ne pas s'interdire de regarder les réussites identifiées au-delà de notre département. Je suis convaincu que nous avons tout à gagner à faire appel à d'autres expériences.

La méthode retenue pour cette évaluation a mobilisé très largement les professionnels de la prévention spécialisée, ses partenaires mais aussi les élus départementaux et locaux. Cela donne encore plus de légitimité au travail réalisé par le cabinet CRESS.

Ce travail sera présentée aux élus du Conseil général et servira à bâtir les orientations 2008-2013 pour la prévention spécialisée. Je souhaite notamment que nous puissions plus particulièrement réfléchir au renforcement des partenariats à établir avec les villes, mais aussi avec l'école et plus spécifiquement avec les collèges.

L'évaluation qui va être présentée souligne l'importance du travail réalisé auprès des collégiens, au sein ou aux alentours des collèges. Ce travail a besoin d'être encore plus développé dans un cadre institutionnel à construire. Les besoins et la demande sont très forts : déscolarisation, décrochage scolaire, violence au sein des établissements... La prévention spécialisée ne peut pas tout régler, n'a pas vocation à

tout régler. Elle ne peut se substituer à l'école dans toutes ses déclinaisons, mais elle ne peut rester à côté.

Nous ferons des propositions en ce sens dans les prochaines semaines et vous serez bien évidemment consultés.

Pour conclure cette introduction, je veux réaffirmer notre volonté de continuer de faire de la prévention spécialisée un outil au service de la protection de l'enfance et de la jeunesse. Je veux vous redire que le Conseil général compte sur les professionnels de la prévention spécialisée pour qu'ils soient des acteurs dynamiques du changement nécessaire pour notre département.

Il y a un an, l'évaluation des dispositifs actuels avait été lancée dans cette même salle en présence des deux consultants. Engagement avait été pris de se retrouver pour une restitution. Cet engagement est tenu. C'est, me semble-t-il un bon préalable au travail que nous allons faire ensemble au cours des prochaines années.